

ay
lan

Procès-verbal de la séance de travail du samedi 27 janvier 1979
au Ministère des Affaires étrangères sénégalais

14 FEV. 1979



Distribution : Ambassade de Suisse, Dakar

M. l'Ambassadeur M. Heimo
M. l'Ambassadeur J. Iselin
M. l'Ambassadeur E. Moser
M. F. Nordmann

Présents :

Délégation sénégalaise

- Ministre des Affaires étrangères, Moustapha NIASSE
- Directeur de Cabinet du MAE, Papa Abdou CISSE
- Secrétaire général du MAE, Mady N'DAO
- Secrétaire d'Etat au Budget, Serigne Lamine DIOP
- Ambassadeur du Sénégal à Berne, Papa Guèye N'DIAYE
- Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale, Ibrahima KONE
- Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération, Moustapha LO
- Directeur général des Finances et des Affaires économiques du Ministère des Finances, Matar SEYE
- Directeur de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix, Assane Masson DIOP

Délégation suisse

Berne :

MM. le Conseiller fédéral Pierre AUBERT
l'Ambassadeur Emilio MOSER
l'Ambassadeur Jürg ISELIN
l'Ambassadeur Marcel HEIMO
François NORDMANN

Dakar :

l'Ambassadeur Roger CAMPICHE
Joseph NICOLET
Mlle Brigitta SCHOCH



Après présentation des deux délégations, les deux ministres échangent quelques propos au sujet du but de cette réunion.

M. Niasse esquisse l'image de la Suisse telle qu'elle est connue au Sénégal : esprit de solidarité, coopération dans la liberté, conception claire et rôle important pour la défense de la justice et l'instauration du nouvel ordre économique mondial, le sérieux et l'honnêteté des Suisses comme l'avait constaté Senghor lors de sa visite en Suisse en 1977.

M. Aubert décrit les particularités de la politique extérieure suisse et relève les points communs avec les Africains : nous parlons la même langue, nous avons le même sentiment quant à la dignité humaine et les droits de l'homme. L'indépendance serait fragile sans la stabilité, mais la Suisse a confiance en la capacité du Sénégal à l'assurer. L'Afrique noire suscite une profonde admiration en Suisse.

Coopération sénégallo-suisse

M. Aubert relève l'importance du Corps d'aide en cas de catastrophe et fait mention des oeuvres caritatives, Terre des Hommes et Caritas, qui ont également la confiance de la Suisse. Il évoque notamment la loi suisse qui fixe les règles de la coopération et qui impose une limitation de l'aide aux pays les plus défavorisés (ex. Haute-Volta, Niger, etc.). Il explique enfin la notion de "pays riche", les trois catégories d'impôts (communal, cantonal et fédéral) et que l'impôt fédéral revient aux cantons sous forme de subventions. Le budget suisse est déficitaire de 1,4 milliards par année, nous ne sommes donc pas un pays riche. De plus, le peuple suisse, cas unique au monde, vote ses propres impôts et la réussite de la votation du 21 mai prochain serait un encouragement.

M. Aubert fait remarquer que lui-même, n'étant qu'un septième du gouvernement suisse, ne peut donner une réponse aux projets soumis par les Sénégalais et démontre le procédé de discussion de ces projets tel qu'il se fera en Suisse, tout en mentionnant également la coopération suisse sur le plan privé (notamment de la part de Nestlé, de Sibras, de l'UBS (participation à la BIAO, Dakar), du Crédit Suisse (SGBS, Dakar), etc.).

Soumissions de projets

1. CNUCED

M. S.L. Diop souhaiterait que la Suisse intervienne au sein de la CNUCED en faveur des pays du tiers-monde afin qu'un accord devienne possible. Cette intervention devrait avoir lieu avant la prochaine réunion de mai 1979.

2. Dialogue Nord-Sud

M. S.L. Diop aimerait encore que la Suisse fasse un effort en vue d'augmenter le pourcentage du PNB destiné à l'aide au pays en développement. Un des buts du Dialogue Nord-Sud aurait été d'arriver à un taux général de 1% du PNB, chiffre qui n'a pu être atteint.

M. Aubert précise que la Suisse est membre de tous les organismes de l'ONU, sauf de la Banque Mondiale et de l'Assemblée générale, mais également du Comité plénier du Dialogue Nord-Sud depuis le 1er janvier 1979. D'ailleurs la Suisse soutient activement ce dialogue.

M. Heimo relève que le pourcentage destiné à l'aide extérieure ne devrait pas se situer à 1% mais à 0,7% du PNB selon le dialogue Nord-Sud. Le 1% dont parlait M. Diop se réfère aux apports totaux et privés.

Dans le domaine des apports privés la Suisse se situe à 3,2% du PNB en raison des investissements considérables dans le tiers-monde. Par contre, les apports gouvernementaux n'atteignent que le 0,19% en raison d'une opinion publique peu motivée et de la position parlementaire difficile, toutefois une augmentation progressive se fait.

M. Niasse conclut avec satisfaction que l'entente existe donc entre le Sénégal et la Suisse sur les discussions à la CNUCED.

3. Coopération

M. Lo désire soumettre les domaines d'intervention prioritaires. Il s'agit de :

- agriculture
- agro-industrie
- projets existants : ORT (17 membres), 2 bourses déjà obtenues (agriculture et forêts)
- des projets tels que ceux de l'OMVS seraient à reprendre dans d'autres régions que celle du fleuve Sénégal, par exemple au Sine-Saloum, en Casamance, etc.
- augmentation rapide de la capacité de stockage des céréales (mise en place d'une infrastructure)
- hydrologie : programmes ruraux, forages non encore opérationnels faute d'équipement
- développement des industries qui profiteraient de l'élevage, notamment développement des tanneries
- tourisme : sites très propices de la Petite Côte et de Casamance. La Banque Africaine de Développement finance un projet jusqu'en 1990
- aspect social : infrastructure du domaine sanitaire (formation dans le domaine médical et para-médical).

M. L.S. Diop ajoute que dans le domaine du logement de grosses difficultés sont rencontrées (Sicap - OHLM). Il recherche des financements (taux d'intérêt peu élevé) et désirerait financements et appuis de banques suisses.

- M. Niasse insiste sur l'importance de ces projets et sur le fait que la Suisse devrait tourner ses regards vers l'architecture et le financement de logements. Le dossier sera soumis prochainement.
- M. Aubert signale que la plupart de ces projets/programmes concernent non pas la CTS mais le secteur des investissements privés. Il met l'accent sur le fait que l'industrie suisse n'est pas nationalisée et qu'il n'appartient pas au gouvernement d'intervenir. De plus, quant aux HLM, Alesa (Alusuisse) s'intéresse déjà aux plans de construction.
- M. Moser a pris connaissance des priorités.
- M. Aubert mentionne que les taux d'intérêt suisses sont relativement bas (entre 5 et 6%) tandis que d'autres crédits étrangers vont jusqu'à 10%.
- M. Niasse insiste sur l'importance des deux projets suivants :
- 1° - Stockage (le sinistre causé par les pluies abondantes et inhabituelles de janvier ont provoqué 25% de perte de la récolte)
 - 2° - Forages
- M. Heimo dit que
- la CTS est déjà présente par les 17 experts de l'ORT. L'étude de la 2ème phase (deux ans) se fera par un comité d'évaluation présidé par le Directeur de la Division de l'agriculture, M. Piot, qui aura lieu en février prochain. La poursuite du programme est déjà assurée mais il faudrait mettre l'accent sur la formation d'homologues. Il espère pouvoir mettre à disposition des moyens plus importants.
 - Caritas - projet hydro-agricole. C'est un projet qui marche très bien et une décision d'allocation supplémentaire de fonds vient d'être prise.
 - Enseignement Moyen Pratique - La coopération suisse, bien qu'en principe acquise, reste en suspens vu qu'il existe des divergences entre la Banque Mondiale et l'IRFED.

- ENDA (environnement) - Une étude se fait actuellement en vue d'accroître l'aide déjà accordée.
- Revue "Famille et Développement" (créée par un Suisse, M. Pradervand) poursuit son activité, considérablement soutenue financièrement par la Suisse.

A l'avenir, la Coopération technique suisse devra, au Sénégal, compter avec des moyens plus limités étant donné que les montants alloués dépendent largement du Parlement et sont régis par la loi qui définit clairement les priorités (les pays les plus pauvres : Sahel, Mali, Niger, Tchad, Haute-Volta).

Pour ce qui est du stockage, la Suisse soutient déjà les plans de la FAO au Mali.

M. A.M. Diop précise qu'un plan de stockage du mil est à l'étude; quant aux arachides, il y a également lieu de les abriter (les pluies de janvier ont causé une perte de 20%). Le plan sera finalisé pour les céréales mais l'ancien plan prévu pour les arachides sera repris. Il ajoute qu'il ne s'agit aucunement des céréales importées.

M. Lo rappelle brièvement l'historique de la création du projet ORT. A la suite d'une mission d'évaluation de 1977, un accord a pu être conclu en 1978, 17 coopérants sont répartis dans les écoles suivantes :

EATEF et EATA de Ziguinchor
 EATE de St-Louis
 IUT - Dakar
 Lycée technique Delafosse - Dakar
 Lycée technique Peytavin - St-Louis

La répartition du matériel marche bien, la ferme de Saint-Louis est en construction mais la formation des homologues doit encore se faire. Ces homologues sont en période de pré-formation (1 an). Il mentionne également

la mission d'évaluation qui aura lieu au mois de février prochain. L'accord expire à fin 1979. Une prolongation devrait être envisagée, elle est très souhaitée du côté sénégalais.

M. Heimo se rallie à cet exposé. Il insiste notamment sur l'importance de la formation des homologues qui ne doit pas nécessairement se faire en Suisse. La priorité est d'ailleurs toujours donnée à la formation d'homologues lorsqu'il s'agit de projets dans lesquels la Suisse est engagée.

M. Lo insiste sur l'importance de la formation médicale pour laquelle il sollicite l'aide suisse. Il souhaiterait aussi l'obtention de bourses suisses dans le domaine des techniciens de l'horlogerie.

4. Echanges commerciaux

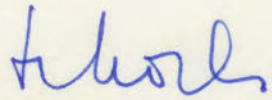
M. A.M. Diop précise que les échanges sont actuellement très faibles. Le déficit sénégalais de plus, est considérable. Un reproche est souvent fait au Sénégal quant à une certaine discrimination entre les pays de la CEE et les autres quant aux préférences tarifaires. Le Sénégal espère parvenir à régulariser cette situation. Il précise qu'un renforcement des échanges est souhaité.

M. Moser estime aussi que les échanges commerciaux sont modestes. Du côté suisse tout sera fait pour les augmenter. La Suisse ne pratique pas de restriction des importations. Il est par contre nécessaire que le Sénégal améliore la qualité de ses produits. En matière de traitement préférentiel, la Suisse pense proposer un système qui tiendrait davantage compte des inégalités dans le développement.

- 8 -

Quant aux moyens de promotion des produits d'exportation sénégalais, une étude est en cours au sein du GATT. Il s'agit notamment de faire connaître ces produits. Ceci est un travail de longue haleine.

M. Moser propose que l'Ambassadeur du Sénégal à Berne aille le voir afin de pouvoir le renseigner le plus possible dans le domaine de la promotion des produits sénégalais.


(Brigitta Schoch)